



2014

Projet Régional de l'Enseignement Agricole de Picardie

2018

” ” **L'enseignement agricole en Picardie est un levier de la promotion sociale et de la réussite scolaire de tous les jeunes et adultes, et leur permet une bonne insertion sociale et professionnelle.**

EDITORIAL

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles sont nés de la volonté de soutenir le développement de l'agriculture française et d'améliorer le niveau de formation et les compétences des hommes et des femmes au service des territoires ruraux.

L'enseignement agricole est un acteur du dispositif national d'éducation. Il contribue aux réformes lancées sur la refondation de l'école de la République et la rénovation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'enseignement agricole accompagne les politiques publiques portées par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en les organisant en lien avec les politiques territoriales.

Grâce à leur organisation, les établissements sont en interaction avec le territoire et le monde professionnel rural. Ils développent une capacité d'expérimentation et de développement qui doit préparer et accompagner les nouvelles générations d'acteurs du monde agricole, agro-industriel et rural. C'est pourquoi l'animation et le développement des territoires sont inscrits dans ses missions.

En Picardie, l'enseignement agricole constitue un relais des politiques du Rectorat et du Conseil Régional, notamment la «Réussite Éducative» de tous les élèves.

De plus, il vise à devenir un dispositif efficient, en renforçant les établissements sur des pôles d'expertise, en investissant de manière cohérente toutes ses missions (former, animer, insérer, expérimenter, coopérer).

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt prépare l'agriculture à relever le double défi de la compétitivité économique et de la transition écologique à travers la démarche agro-écologique «Produisons Autrement» dans lequel l'enseignement agricole picard s'inscrit pleinement.

François BONNET

*Directeur Régional
de l'Alimentation,
de l'Agriculture et
de la Forêt de Picardie*



PRÉAMBULE

Le rapport remis à l'issue de la concertation pour l'avenir de l'enseignement agricole au Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt par M Henri NALLET, Président de l'Observatoire National de l'Enseignement Agricole (ONEA) et ancien ministre, s'articule largement autour de la mise en œuvre de l'objectif du «produire autrement», c'est à dire le cœur du projet de loi pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Cette ambition exigeante, complexe, globale, nécessite de s'appuyer sur les spécificités de l'enseignement agricole qui lui confèrent ses atouts largement reconnus, à savoir :

- sa diversité : des formations initiales scolaire et par apprentissage, de la formation professionnelle continue, un équilibre entre le public et le privé, et une variété de modalités pédagogiques (en temps plein et/ou par alternance) ;
- son autonomie et la petite taille de la plupart des établissements lui permettent d'accompagner les jeunes et les adultes vers une insertion professionnelle réussie, dans une large palette de métiers ;
- son ouverture sur les professions et les territoires, avec une forme de gouvernance particulièrement efficace.

Toutefois, la mission de l'enseignement agricole est plus vaste que la seule formation des agriculteurs. Elle possède tous les atouts pour traiter de sujets intéressant plus largement la société (alimentation, nutrition, protection des ressources naturelles, monde rural, problèmes éthiques) et elle se place à la croisée de nombreuses politiques publiques. Son avenir passe à la fois par son intégration toujours plus forte dans le système éducatif français, et surtout, par la relance d'une dynamique permettant de renforcer ses spécificités qui en font un enseignement dont la réussite est reconnue par tous.

L'élaboration de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt constitue une opportunité pour préciser les missions et les priorités de l'enseignement agricole, pour en « fixer le cap ». C'est l'objet du projet stratégique et du futur 6e schéma prévisionnel national de formations de l'enseignement agricole.

Un contexte renouvelé qui modifie le cadre de l'enseignement technique agricole

L'enseignement technique agricole est largement déterminé par les orientations des politiques publiques de l'éducation, de la formation tout au long de la vie et, naturellement, de l'agriculture.

La refondation de l'école de la République et l'acte 3 de la décentralisation

En premier lieu, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République répond à l'objectif d'élévation du niveau de qualification de tous les élèves et de réduction des inégalités. Elle s'appuie pour cela sur différents leviers :

- la réforme de la formation des maîtres ;
- l'évolution des contenus de formation, des modalités d'évaluation et des approches pédagogiques et éducatives ;
- la cohérence de la gouvernance, alliant un cadre national et un rôle affirmé du niveau régional, notamment pour définir l'offre de formation.

Ce dispositif sera complété, notamment dans le cadre de « l'acte 3 de décentralisation », par l'affirmation de la complémentarité des voies proposées (initiales scolaire et apprentissage, formation professionnelle continue), par un renforcement du rôle des régions dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles et par la création d'un service public régional de l'orientation, dans la perspective d'une meilleure synergie emploi-formation-orientation. L'articulation État-Conseils régionaux sera, dans ce contexte, déterminante.

Ces orientations sont également confortées par les objectifs de la feuille de route de la grande conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, en faveur d'une part du développement de l'alternance, et d'autre part du renforcement de la contribution de la formation professionnelle à la sécurisation des parcours. Ces éléments seront traduits dans les évolutions législatives à venir.

Le projet de loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Ce projet de loi doit préparer l'agriculture française au double défi de la compétitivité économique et de la transition écologique, autour du projet agroécologique présenté fin 2012, tout en conciliant les attentes des agriculteurs, des consommateurs et des citoyens. L'agriculture, l'agroalimentaire et l'exploitation forestière ont en effet un rôle stratégique à jouer dans le redressement productif, en termes d'investissement et d'emploi.

Le projet de loi s'articule autour de six axes, dont l'enseignement agricole. Celui-ci devra progressivement mobiliser ses ressources pour répondre à l'objectif défini dans la démarche « produisons autrement » d'une agriculture doublement performante, du point de vue économique et écologique. Dans ce cadre, les exploitations agricoles des établissements devront également être des vecteurs d'innovation et d'évolution des pratiques agricoles sur le terrain. Plus globalement, le projet de loi vise à améliorer la réussite scolaire, l'insertion professionnelle et la promotion sociale dans l'enseignement agricole.

La concertation spécifique au champ de l'enseignement agricole, évoquée ci-dessus, a été conduite du 29 mars au 16 mai 2013. Elle s'est organisée autour des quatre thématiques suivantes : la promotion sociale et la réussite scolaire ; enseigner à produire autrement ; l'ouverture internationale, l'Europe et la mobilité des jeunes ; la formation des enseignants.

Les autres politiques publiques en lien avec l'enseignement agricole

Le Grenelle de l'environnement et ses lois d'application ont mis en avant le développement de nouveaux modes de production, d'organisation et de fonctionnement plus respectueux de l'environnement (plan Écophyto 2018, plan de développement de l'agriculture biologique...) ; nos établissements d'enseignement doivent promouvoir des comportements et des pratiques exemplaires dans ce domaine.

Le programme national de l'alimentation (PNA) porté par le ministère chargé de l'agriculture s'articule autour de quatre volets visant à garantir une alimentation sûre, diversifiée, équilibrée, répondant aux exigences nutritionnelles et découlant de modes de production durables et respectueux de l'environnement. Les établissements d'enseignement agricole ont également un rôle clé à jouer dans la déclinaison régionale du PNA

L'enseignement agricole doit également contribuer aux plans interministériels relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux actions en faveur de la jeunesse, au handicap, à la lutte contre l'usage des drogues et les toxicomanies, ainsi qu'à la politique de développement du numérique.

DIAGNOSTIC

I- Organisation du dispositif et missions des établissements

a) La composition de l'enseignement agricole picard

Il y a 7 établissements publics en Picardie ; Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA). Ils disposent de centres constitutifs : Lycée agricole (au nombre de 8), exploitation agricole, Centre de Formation et de Promotion Professionnelle Agricoles (CFPPA), Unité de Formation par Apprentissage (UFA).

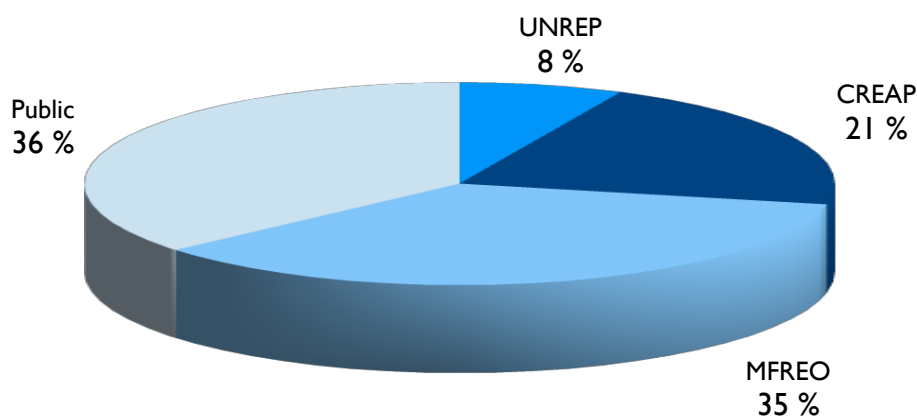
On dénombre également dans la région 21 établissements privés. Ils sont organisés au sein de 3 familles :

- 13 Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (MFREO). Elles sont affiliées à la Fédération Nationale des MFR. Elles assurent des formations initiales scolaires développées en alternance école/entreprise ;
- 5 établissements relevant du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) affiliés au Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) ;
- 3 établissements relevant de l'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP).

Ces établissements privés dispensent de la formation initiale scolaire et, selon les cas, de la formation initiale par apprentissage ou de la formation continue pour adultes.

Répartition des établissements en Picardie

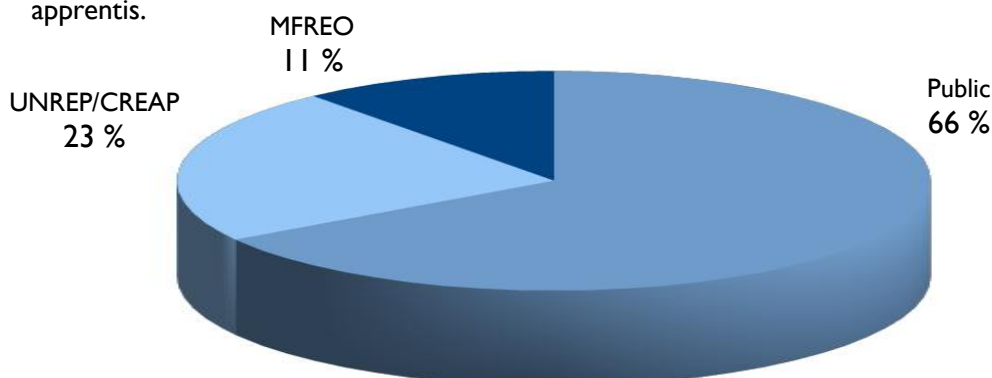
DRAAF-SRFD
Données DECIA 2013



L'apprentissage est organisé en CFA départementaux, CFA sans mur qui délèguent les formations aux UFA privées ou publiques. En 2013, les CFA agricoles ont accueilli 1529 apprentis.

Répartition des apprentis en Picardie

DRAAF-SRFD
Données SIFA 2012



b) La prédominance des fédérations du privé

L'enseignement agricole de Picardie se caractérise par une forte proportion d'établissements relevant des fédérations de l'enseignement privé. 64 % des élèves sont inscrits dans les 21 établissements privés, 36 % dans les 8 lycées publics.

On retrouve les mêmes proportions au niveau national. La prédominance de l'enseignement agricole privé est historique sur le territoire national.

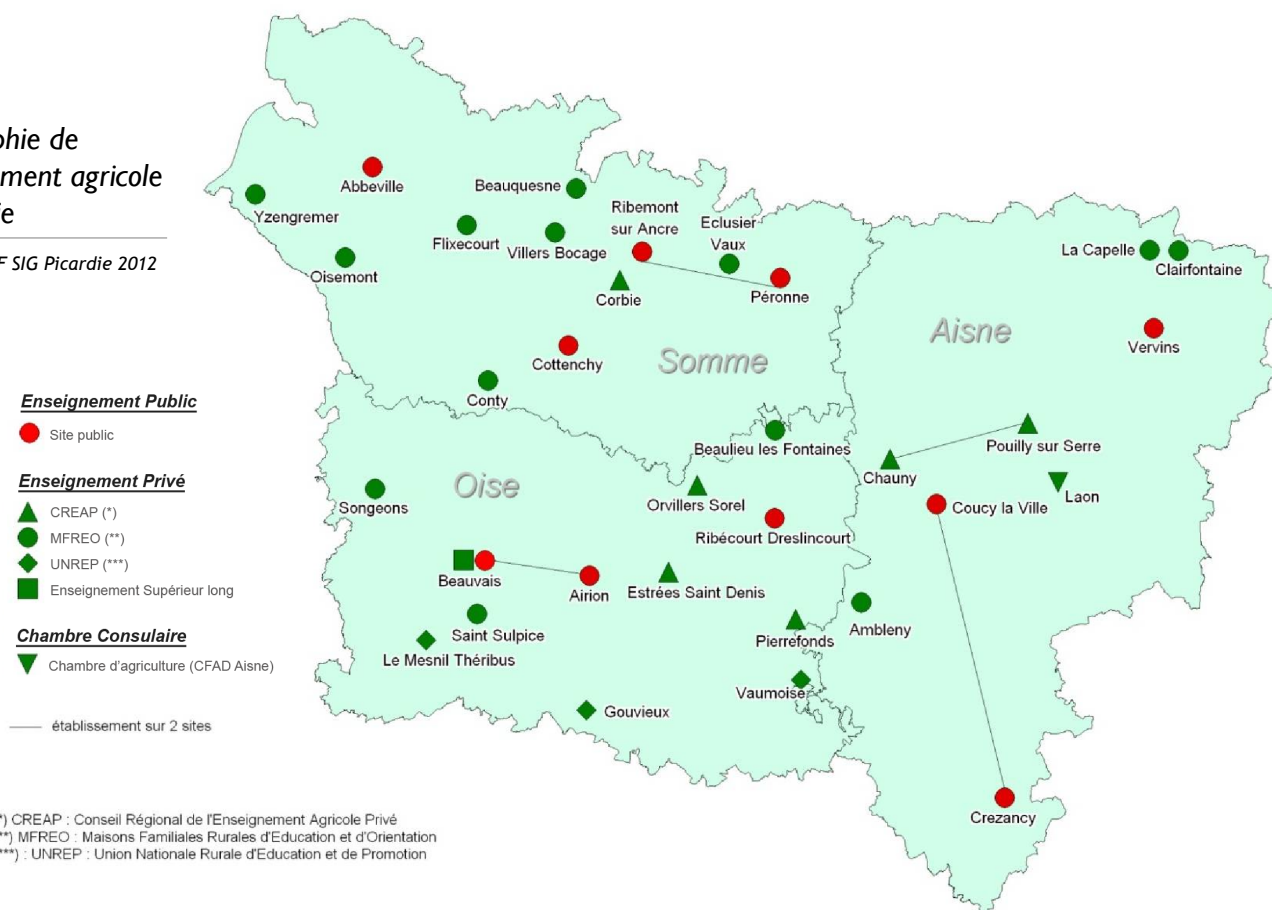
De plus en plus, la mise en cohérence dans l'enseignement technique agricole de politiques publiques et régionales éducatives ou agricoles nécessitent une culture commune de l'ensemble des établissements et une coordination régionale permettant à chacun de se situer dans la politique de projet et de connaître les activités des autres établissements.

La DRAAF n'exerce pas le même périmètre de compétences sur les établissements relevant du public ou du privé. L'animation et la coordination de certaines actions sont assurées par les fédérations ou délégations régionales du privé. Ces dernières sont les interlocuteurs de la DRAAF.

Ces établissements privés sont sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Ils perçoivent une subvention de fonctionnement versée par la DRAAF et dont le montant est fonction du mode de fonctionnement. En contrepartie, ils mettent en œuvre la politique du Ministère de l'Agriculture en matière d'enseignement (mise en place des référentiels de formation) et se soumettent aux contrôles pédagogiques et administratifs. Les contrats avec ces 21 établissements sont mis à jour annuellement, à chaque rentrée scolaire.

Cartographie de l'enseignement agricole en Picardie

© IGN - DRAAF SIG Picardie 2012



c) Le maillage territorial

Les établissements de l'enseignement agricole de Picardie sont nombreux et bien répartis sur le territoire.

Ils travaillent en interaction avec des territoires et des branches professionnelles variés :

- agriculture-viticulture,
- agro-équipement,
- service et animation du territoire,
- gestion de la nature et de l'environnement,
- paysage et horticulture,
- aquaculture,
- alimentation, agro-alimentaire,
- vente.

Ils interviennent dans des champs de formation, qui déterminent des typologies d'établissements (agricole, du service, du paysage...) et les constituent progressivement en pôles de compétences.



L'affirmation des pôles de compétences et la construction d'un outil partagé affichant le positionnement de chacun permettrait de donner davantage de lisibilité aux partenaires pour mener une politique cohérente d'investissements et de recherche-développement, ainsi qu'aux familles et aux futurs élèves, étudiants, apprentis et stagiaires pour faire de bons choix d'orientation.

d) Les 5 missions de l'Enseignement Agricole

L'enseignement technique agricole doit répondre à cinq missions (définies dans le livre VIII du code rural) :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation et au développement des territoires ;
- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

Ces missions placent les établissements comme acteurs déterminant d'actions engagées ou à engager sur le champ de l'animation territoriale ou du développement et de l'expérimentation professionnelle.

Pour autant, il n'existe pas à ce jour de cartographie régionale permettant d'appréhender les partenariats et collaborations mis en œuvre par l'enseignement technique agricole, ni de dimensionner leurs champs d'interventions.

” **La création d'un document rassemblant les différentes dynamiques de projets permettraient de les rendre lisibles, et de mieux faire connaître les multiples activités de l'enseignement technique agricole, en interne, et à destination des partenaires institutionnels et professionnels.**

II- Les établissements agricoles, lieux de formation et d'accueil

a) Des établissements de petites tailles qui offrent 3 voies de formation

Les 5123 élèves de l'enseignement agricoles (source données rentrée 2013) sont accueillis dans 28 structures d'enseignement de petite taille. On note à la rentrée 2013 une augmentation globale de 1 % :

- enseignement public : 1832 élèves, soit 3,7 % de plus qu'à la rentrée 2012,
- enseignement privé : 3291 élèves, soit 0,7 % de moins.

Les 1529 apprentis, sous la responsabilité des CFA départementaux sont accueillis dans 16 établissements privés ou publics. Les établissements accueillent les trois voies de formation (formation initiale scolaire, formation par apprentissage, formation continue), et pour la plupart d'entre eux, disposent d'internat. 65 % des élèves de l'enseignement agricole picard sont internes (un chiffre qui atteint 85 % dans les maisons familiales rurales).

	Moyenne élèves par établissement	Moyenne apprentis par établissement	Moyenne stagiaires* par établissement	Total
Public	229	144	53	426
CREAP	218	72	6	296
MFREO	140	40	18	198
UNREP	125	20	1	146

* Calcul de la moyenne stagiaire = nombre annuel d'heures de formation / 100

Cette structure d'établissement est un atout puisqu'elle permet aux équipes éducatives de connaître de façon individuelle chaque élève et de mettre en place une approche de vie sociale et éducative sur la durée de la semaine. L'établissement se présente comme un lieu de vie dans lequel le travail sur l'action culturelle et citoyenne se trouve facilité. La complémentarité des trois voies de formation permet d'assurer la formation tout au long de la vie, ainsi des passerelles entre les filières assurent la fluidité des parcours.

” **La taille des établissements de l'enseignement agricole en Picardie est un facteur de réussite.**

La taille des établissements est un atout de réussite, d'autant que l'indicateur de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole (public) de Picardie affiche, en 2012, un taux de satisfaction de 80,2 % contre 78,8 % au national (indicateur de performance 2012) et en 2013, un taux de satisfaction de 90 % contre 79,5 % au national (indicateur de performance 2013).

b) Les niveaux de l'offre de formation et la répartition en secteurs professionnels

Les niveaux de l'offre de formation

Les établissements agricoles de Picardie accueillent des élèves de la quatrième au BTS. Une classe préparatoire aux grandes écoles est ouverte sur l'établissement du Paraclet (Préparation en 1 an au concours C spécifique d'entrée aux grandes écoles d'ingénieurs et aux écoles vétérinaires).

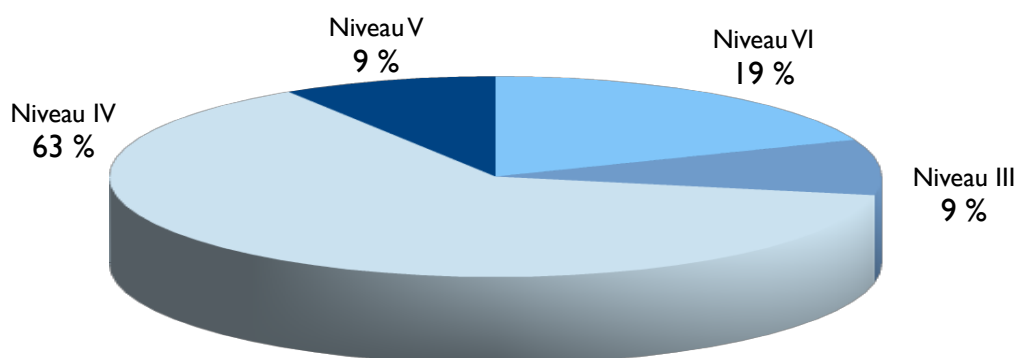
L'offre de formation permet d'accueillir 63 % des élèves en parcours baccalauréat (général, technologique ou professionnel), ce qui constitue un indicateur favorable en terme d'élévation du niveau de diplômes.

En 2008, avant la rénovation du diplôme du baccalauréat professionnel, 28% des élèves étaient accueillis au niveau baccalauréat. En revanche, seuls 9 % des élèves sont inscrits en formation BTS. Le nombre de places vacantes à ce niveau de formation (121 sur 593 places offertes) tend à montrer que le dispositif mis en place est suffisant en nombre de place offerte.

Il convient de s'interroger sur l'encouragement de la poursuite d'étude des élèves bacheliers des élèves de l'enseignement agricole vers le niveau supérieur.

Répartition du nombre d'élèves par niveau*

DRAAF-SRFD
Données DECIA 2012



niveau VI : 4ème, 3ème
niveau V : CAP

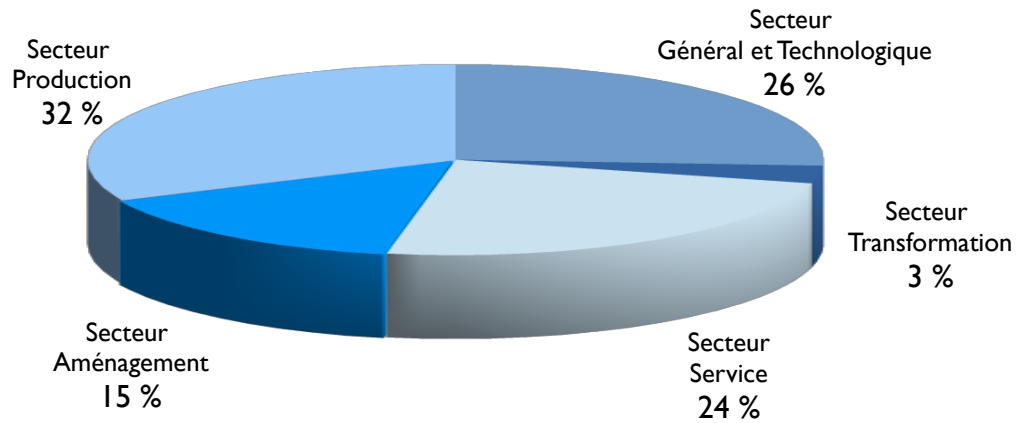
Niveau IV : secondes générales et professionnelles, baccalauréats (général, technologique et professionnel)
Niveau III : BTS et Classe Préparatoire aux Grandes Écoles

La répartition en secteurs professionnels

La carte de formation de l'enseignement agricole permet d'observer que l'enseignement agricole de Picardie offre une préparation à l'ensemble des métiers relevant du Ministère de l'Agriculture, dans une proportion qui est très proche de la répartition de la carte des diplômes au niveau national.

Répartition par secteur professionnel

DRAAF-SRFD
Données DECIA 2012



Toutefois, il faut constater que le taux moyen de remplissage des classes de l'enseignement agricole est de 89 % à la rentrée 2013, soit 21,7 élèves par classe en moyenne pour les établissements publics (pour les établissements privés, la notion de seuil d'élèves par classe n'existe pas et il n'est pas possible d'établir un taux de remplissage).

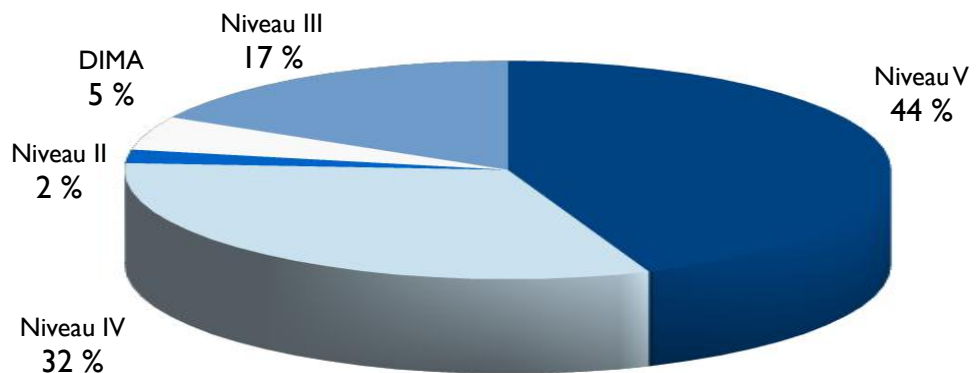
Les classes à moins de 10 élèves représentent 2,5 % de l'offre de formation de l'enseignement public (indicateur de performance 2012), soit 1,2 points au-dessus de la moyenne nationale. Ce point est validé avec la DGER en dialogue de gestion car il est consécutif de la volonté de la DRAAF de maintenir à la disposition des élèves des filières considérées comme à enjeux pour le territoire ou à fort taux d'insertion, même si elles sont, à ce jour, peu attractives pour les jeunes.

Il convient de s'interroger sur l'accessibilité à l'information sur les filières de l'enseignement agricole au moment de l'orientation des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires ; ainsi que le travail mené sur la poursuite d'étude et la construction de parcours de réussite des apprenants.

La répartition pour l'apprentissage

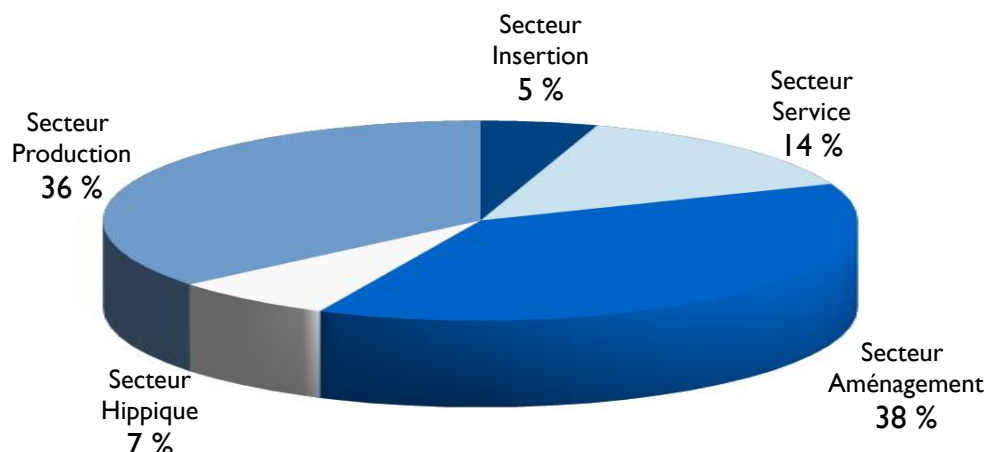
Répartition du nombre d'apprentis par niveau*

DRAAF-SRFD
Données SIFA 2013



Répartition des apprentis par secteur professionnel

DRAAF-SRFD
Données SIFA 2012



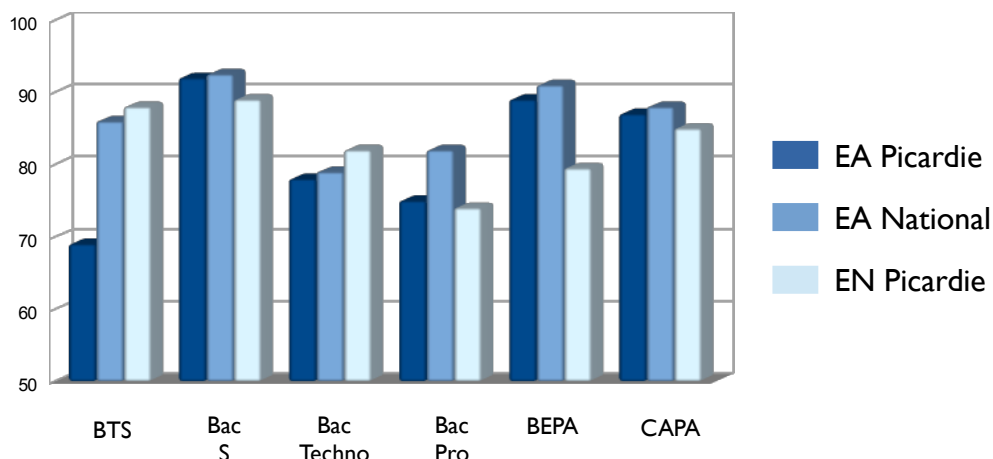
c) Les résultats aux examens et l'insertion professionnelle

Les résultats aux examens sont, chaque année, inférieurs à la moyenne nationale. L'amélioration de ces résultats est un enjeu majeur pour notre enseignement régional. Cependant ces résultats sont en cohérence avec ceux de l'Académie d'Amiens.

Le nombre de jeunes reçus aux diplômes du baccalauréat professionnel et du BTSA est inférieur de 6 points à la moyenne nationale.

Résultats Examens en Picardie

DRAAF-SRFD
Données DECIA 2012



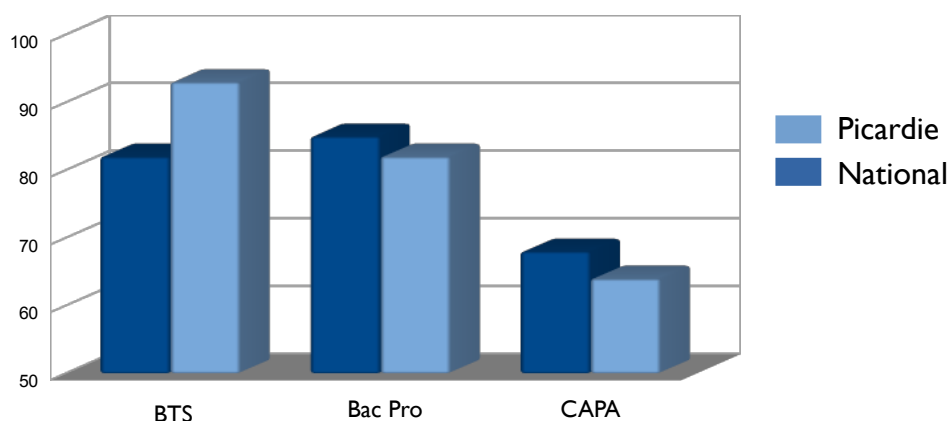
L'amélioration de ces résultats est un sujet global qui interroge plusieurs points sous-jacents :

- la réussite de la mise en œuvre des rénovations des diplômes,
- la lutte contre le décrochage « passif » et la déperdition en cours de formation (10,7 % pour l'enseignement agricole de Picardie en 2012 contre 7,6 % au national),
- l'innovation scolaire,
- la mobilisation à bon escient de toutes les ressources de l'enseignement agricole (lien avec la profession, l'exploitation, la vie culturelle, l'internat),
- la mobilisation des équipes éducatives autour d'un projet d'établissement et de réussite de l'élève.

Travailler à l'amélioration du nombre d'apprenants reçus diplômés est d'autant plus prégnante que le taux d'insertion professionnelle (taux net d'emploi des sortants diplômés, 33 mois après la sortie) affiche un niveau très satisfaisant et stable au niveau national.

Taux d'insertion en Picardie

DRAAF-SRFD
Données DECIA 2012



”” **Le constat de situation, les multiples travaux de concertation et de débat qui ont été réalisés dans le cadre des travaux préparatoires au PREA ont fait apparaître les chantiers importants qu’il convient d’ouvrir dans ce PREA.**

- **Partager une organisation cadre et affichée, dans laquelle les établissements peuvent évoluer et que l’ensemble des partenaires peut apprécier,**
- **Organiser l’ensemble du dispositif de formation autour de la réussite scolaire, sociale et professionnelle de l’apprenant, en mettant en synergie tous les atouts des structures de formation et en renforçant l’action collective, concertée et la mutualisation des intelligences et des bonnes pratiques.**

Ces deux idées maîtresses sont déclinées en quatre axes présentés ci-après, qui ne sont pas présentés par ordre de priorité, mais dans l’ordre le plus propice à la lisibilité.

Ce PREA est défini à partir d’un diagnostic des priorités d’action. Il appartiendra ensuite à chacun, dans le cadre de ses responsabilités, d’établir la manière de traduire ces objectifs dans sa propre stratégie d’établissement.

ORGANISATION

Axe 1 : partager un cadre d'organisation et de gouvernance du dispositif

1-1 : Assurer la cohérence entre les 5 missions de l'enseignement agricole (mission de formation, animation des territoires, développement et expérimentation, coopération internationale, insertion sociale et professionnelle)

Les établissements sont autonomes sur un plan décisionnel grâce à leur conseil d'administration, et sont actifs dans la dynamique de projets d'animation, de développement et d'expérimentation.

Porteurs des politiques publiques de développement initiées par l'Etat ou proposées par les collectivités territoriales, les établissements ont le devoir de s'afficher comme partenaires de qualité et de se rendre lisibles sur le territoire local, régional et national.

Pour améliorer et coordonner la dynamique de projets, il convient de bâtir, à l'échelon régional, une cartographie des axes de développement territoriaux, professionnels, agricoles, co-construite par l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires professionnels.

Se doter d'axes régionaux de développement territorial et professionnel, co-construits avec les partenaires professionnels et institutionnels

objectifs

- Co-construire des axes prioritaires de développement avec les partenaires.
- Favoriser l'inscription des dynamiques d'établissements dans le cadre des politiques publiques et régionales co-construites.
- Contribuer à développer une agriculture agro-écologique, (c'est-à-dire économiquement performante et écologiquement responsable) et à développer le Programme Nationale de l'Alimentation (PNA).

méthode

- Pour les établissements publics, bâtir le réseau régional des exploitations des EPLEFPA et définir le pôle d'expertise et d'expérimentation de chacune des exploitations tout en consolidant le réseau régional des CFPPA.
- Pour l'ensemble des établissements, favoriser l'ancrage de leur dynamique de développement dans les axes régionaux.
- Au niveau régional, développer une réunion régionale annuelle des établissements de l'enseignement agricole sur le « Produisons autrement » et sur l'alimentation pour promouvoir la démarche et échanger sur les pratiques en œuvre ou à développer.

Développer une culture partagée des démarches et des projets d'animation, de développement et d'expérimentation des établissements agricoles

objectifs

- Recenser et promouvoir les projets menés par chaque établissement.
- Se doter d'outils de diffusion partagés pour permettre aux acteurs de l'enseignement agricole, aux partenaires institutionnels et professionnels d'avoir une connaissance des démarches de développement de chaque établissement.
- Valoriser les projets localement ou régionalement.

méthode

- Créer un outil de suivi partagé.
- Le mettre en ligne sur le site de la DRAAF (et des établissements) et le mettre à jour chaque année.

1-2 : Piloter régionalement le dispositif de formation

L'enseignement agricole de Picardie est bâti sur un réseau d'établissements étendu. Ce maillage est une richesse, si tant est qu'il est organisé de manière à être cohérent en terme de répartition des compétences des établissements, lisible pour les partenaires, les familles et les apprenants.

La carte de formation a été travaillée de manière à définir progressivement, pour chaque établissement, des pôles de compétences au sein desquels ils doivent évoluer (le pôle ou les pôles de compétence d'un établissement est déterminé en fonction de ses domaines de formation professionnelle).

A ce jour, la carte de formation de l'enseignement agricole :

- Présente des filières de formation complètes CAP – baccalauréat – BTSA en formation initiale scolaire ou par apprentissage,
- Est correctement dimensionnée pour accueillir le flux d'élèves et d'apprentis qui souhaitent rejoindre l'enseignement agricole,
- A établi un réseau d'établissements qui gagne en lisibilité sur ses pôles de compétence.

objectifs

- Conforter la lisibilité des établissements sur leurs pôles de compétence et les stabiliser,
- Proposer les modifications nécessaires de la carte de formation en cohérence avec les projets des établissements, les besoins des territoires, l'insertion professionnelle.

méthode

- Travailler une année en amont avec les établissements sur leurs projets d'ouverture dans le cadre du Comité Régional de l'Enseignement Agricole.
- Poursuivre le travail conjoint sur la carte de formation avec le Conseil Régional de Picardie et le Rectorat.

- Etablir une cartographie des compétences des établissements en matière de pôles de formation.

1-3 : Mettre en cohérence la gouvernance des établissements

Les vingt-huit établissements de l'enseignement agricole, les quatre familles qui le composent doivent garder leurs spécificités et préserver ce pourquoi ils sont cités en exemple.

Cependant, face aux sollicitations multiples auxquelles doivent faire face tant l'autorité académique que les structures d'enseignement, il convient d'organiser et de piloter le dispositif de manière à :

- bâtir un dialogue de gestion et de dynamique de projets fluide et transparent,
- veiller à la cohérence d'ensemble du dispositif.

Dynamiser les instances régionales

objectifs

- Renforcer le dialogue social.
- Permettre la circulation d'une information précise et partagée.
- Etablir un calendrier des travaux des comités régionaux partagé.

méthode

- Co-construire les ordres du jour des CHS CT.
- Instituer un dialogue autour de la mise en œuvre des politiques publiques ou régionales dans les comités régionaux.
- Organiser les comités régionaux en amont des travaux tripartites (Rectorat, Conseil Régional, DRAAF) sur la carte des formations.

Renforcer le dialogue de gestion avec les 4 familles de l'enseignement agricole

objectifs

- Assurer des dialogues de gestion annuels avec les fédérations du privé et les établissements publics.
- Renforcer le suivi des indicateurs de performance.
- Inscire la DRAAF en appui des dialogues de gestion de l'apprentissage.

méthode

- Organiser des réunions annuelles spécifiques aux dialogues de gestion.
- Avoir une lecture transparente et partagée des indicateurs de performance et budgétaires.

Développer et favoriser l'échange entre les différentes familles de l'enseignement agricole

objectifs

- Renforcer la cohérence du dispositif de l'enseignement agricole.
- Resserrer les partenariats autour des politiques éducatives.

méthode

- Organiser des réunions sur des thématiques éducatives transversales.
- Mutualiser les bonnes pratiques.
- Mettre à disposition de l'ensemble des établissements des outils, ressources et références partagés.

Conforter le réseau des établissements publics

objectifs

- Renforcer la connaissance des EPLEFPA entre-eux.
- Définir des objectifs stratégiques communs.
- Animer le réseau des centres constitutifs (CFPPA, exploitation).
- Renforcer le suivi des indicateurs de performance.

méthode

- Organiser le réseau de CFPPA dans le cadre de champs d'expertise et de polyvalence.
- Organiser le réseau des exploitations.
- Constituer un réseau des directeurs d'EPL.
- Assurer des réunions mensuelles des directeurs d'EPL et des centres constitutifs.
- Organiser des formations adaptées.
- Mutualiser les bonnes pratiques.

REUSSITE DE L'APPRENANT

Un parcours de formation réussi s'accompagne, dès son démarrage, d'une orientation judicieuse et donc d'une information riche et lisible sur les métiers et l'offre de formation.

AXE 2 : Créer les conditions d'une information et d'une orientation choisie et positive

Actuellement, l'offre de formation de l'enseignement agricole n'est pas aisée à décrypter :

- l'enseignement agricole est souvent assimilé à l'enseignement au métier d'agriculteur, ce qui constitue une image qui est très réductrice au vu de l'étendue de l'offre de formation et des métiers préparés,
- les familles et les apprenants réfléchissent les parcours de formation au sein du système national d'éducation, qui est connu de tous. L'accès à l'enseignement agricole ne peut se réaliser que si une information particulière a été transmise et assimilée.
- L'enseignement agricole ne dispose pas de système organisé de l'information et de l'orientation et s'appuie sur les dispositifs de l'Education Nationale et sur les partenaires de l'orientation, pour lesquels une acculturation demeure nécessaire.

Dans ce contexte, les établissements mettent d'ores et déjà en œuvre de nombreuses actions de communication et d'information. Ils participent aux salons et forums organisés par les collectivités territoriales et la plupart d'entre eux sont en relation avec les collègues géographiquement proches.

Pour conforter ce travail et lui donner une cohérence d'ensemble, un pilotage régional de l'action de communication et d'information sur l'orientation est indispensable.

2.1 : Valoriser et faire connaître les compétences de l'enseignement agricole afin de créer les conditions d'une bonne orientation des apprenants

objectif

- Définir une stratégie régionale de communication sur les métiers et les formations agricoles.

méthode

- Affirmer et développer les pôles de compétences des établissements afin de renforcer leur identité sur le ou les pôles de formation et métiers auxquels ils préparent.
- Co-construire avec l'ensemble des établissements publics et privés des outils partagés de communication.
- Etablir une cartographie des métiers et des formations de l'enseignement agricole et la diffuser.
- Valoriser la participation des établissements aux manifestations

institutionnelles, professionnelles, scientifiques, techniques et culturelles par une communication locale, régionale et/ou nationale.

- Mettre à jour régulièrement l'offre de formation sur les sites internet des établissements et de la DRAAF.

2.2 : Améliorer la communication en direction de tous les acteurs des services d'orientation et du système éducatif

objectif

- Renforcer l'information sur les formations agricoles auprès des réseaux de l'accueil, de l'information et de l'orientation (A.I.O.) afin de valoriser et faire connaître les compétences de l'enseignement agricole.

méthode

- Contribuer à la définition des dispositifs d'information et d'orientation des jeunes et des adultes de façon partagée avec le service public régional d'orientation et d'information, le Conseil Régional et les professionnels dans le cadre de la charte de l'accueil, de l'information et de l'orientation.
- Définir un plan d'action de l'orientation vers les métiers de l'enseignement agricole dans le cadre d'un réseau régional associant les professionnels des branches, de l'AIO, de l'enseignement, la mission insertion orientation du conseil régional.
- Organiser des bancs d'essai pour des jeunes et des adultes et permettre la découverte des métiers et des formations de l'enseignement agricole permettant d'infirmer ou de confirmer les projets d'orientation.

AXE 3 : Favoriser les conditions de la réussite scolaire et sociale

L'enseignement agricole picard présente des résultats souvent inférieurs aux moyennes nationales, et ce, malgré l'engagement des équipes éducatives dans une démarche de réussite des apprenants.

Il est donc nécessaire de mener, de façon globale, une réflexion sur la manière dont l'enseignement doit être aujourd'hui dispensé et sur la prise en compte de l'apprenant par l'ensemble de la communauté éducative.

La recherche d'amélioration des résultats scolaires doit s'appuyer sur :

- une politique concertée d'accompagnement des personnels éducatifs et enseignants autour des pratiques d'enseignement et du pilotage de l'innovation pédagogique,
- une démarche toujours plus affirmée de mise en œuvre, dans chaque établissement agricole d'un climat de bien-être des apprenants, pour créer les conditions de la réussite et pour permettre l'épanouissement de chacun.

3-1 : Relancer et piloter l'innovation pédagogique pour améliorer la réussite scolaire des apprenants

objectifs

- Re-dynamiser collectivement les dispositifs pédagogiques de l'enseignement agricole. Les dispositifs pédagogiques de l'enseignement agricole (les séances en pluridisciplinarité, le contrôle continu en cours de formation, la pédagogie de terrain, stage en entreprise, présence des exploitations sur les sites de formation ou en lien avec les professionnels, les modules à l'initiative de l'établissement, modules d'initiative locale, d'adaptation régionale, etc.) permettent aux équipes enseignantes de construire des parcours de formation personnalisés aux besoins des apprenants de leur établissement.

- Personnaliser l'accompagnement des apprenants.

- Introduire le numérique éducatif.

- Inciter les équipes de direction à animer les équipes pédagogiques pour construire une politique éducative et pédagogique partagée.

- Favoriser les démarches collectives des équipes, autour des coordonnateurs de filière, pour mettre en œuvre de manière concertée l'ensemble du dispositif pédagogique à leur disposition.

- Accompagner les équipes d'enseignement dans les diagnostics des problématiques éducatives et pédagogiques de l'établissement et proposer des formations au plus près de leurs préoccupations en vue d'une remédiation.

- Expérimenter les conditions nécessaires à la mise en place de parcours diversifiés pour les apprenants : permettre aux équipes de construire collectivement une démarche d'accompagnement des apprenants, en mobilisant les ressources des référentiels (aide individualisée, soutien, tutorat, stages passerelles), les ressources régionales (projets annuels d'accompagnement) et de mettre en cohérence une méthode d'accompagnement tenant compte des besoins particuliers des apprenants.

- Participer à la mise en place, avec le Conseil Régional et le Rectorat, du numérique éducatif, en particulier pour la mise en œuvre des espaces numériques de travail.

- Former les enseignants à l'inscription du numérique dans les enseignements (formation au numérique, aux sciences du numérique, à l'éducation aux médias) et les accompagner dans leurs pratiques afin de :

- > développer des pratiques pédagogiques diversifiées,
- > permettre aux élèves de s'insérer dans la société en tant que citoyens et dans la vie professionnelle,
- > renforcer le plaisir d'apprendre.

méthode

3-2 : Faire de l'exploitation et du monde professionnel, le moteur de la formation pour enseigner à produire autrement

Le plan enseigner à produire autrement concerne l'enseignement aux métiers de la production agricole. Mais il serait dommageable d'être exclusif et de ne pas réfléchir le dispositif sur l'ensemble des problématiques agricoles, notamment le lien avec l'alimentation. Aussi, enseigner à produire autrement s'élargit à la question enseigner à consommer autrement pour les établissements.

Les exploitations agricoles des établissements ont un rôle important de transfert de compétences professionnelles au service de la pédagogie. Elles s'appuient sur leurs missions d'expérimentation et de développement et sur leur insertion dans les réseaux

professionnels et institutionnels (notamment les réseaux thématiques de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche).

Pour les établissements qui ne disposent pas de leur propre exploitation, les périodes de stage en entreprise sont les moments privilégiés d'apprentissage et de transfert de compétences professionnelles grâce aux apports des maîtres de stage.

objectifs

- Développer l'adaptabilité des apprenants à un contexte professionnel changeant.
- Renforcer la pluridisciplinarité afin de développer l'apprentissage de capacités transversales chez les apprenants :
 - > permettre l'apprentissage en groupe,
 - > favoriser la capacité d'observation et de diagnostic,
 - > favoriser les approches systémiques,
 - > favoriser les modes de raisonnement.
- Mobiliser les savoirs dans des situations d'apprentissage contextualisées.

méthode

- Valoriser les exploitations agricoles, ateliers pédagogiques ou technologiques des établissements dans leurs fonctions pédagogiques.
- Ouvrir les exploitations des EPLEFPA à l'ensemble des apprenants de l'enseignement agricole ou de l'éducation nationale.
- Développer, diversifier et valoriser les visites dans les exploitations agricoles, horticoles ou dans les entreprises.
- A l'occasion de la mise en œuvre des conventions de stage, inviter les maîtres de stage à s'inscrire dans cette démarche de transfert de compétences professionnelles.
- Favoriser la connaissance des apprenants sur le fait alimentaire, les filières courtes, le patrimoine alimentaire, etc.

3-3 : Faire de la mobilité de l'apprenant la source d'expérience et d'ouverture professionnelle

L'établissement se place au cœur des mutations du monde professionnel.

Il doit préparer l'apprenant à appréhender le changement en lui proposant des situations permettant de s'ouvrir aux autres, aux différences et à la mobilité géographique et intellectuelle.

objectif

- Permettre à chaque apprenant de découvrir des modèles sociaux et professionnels différents au cours de son parcours de formation.

méthode

- Favoriser la mobilité à l'étranger.
- Favoriser la mobilité des apprenants hors région, dans le cadre des stages en entreprise.

- Favoriser, à chaque fois que c'est possible, l'approche de modèles de fonctionnements sociaux, économiques ou professionnels différents de ceux que côtoient habituellement l'apprenant.

3-4 : Faire de l'établissement un lieu qui donne du sens et qui permet de s'épanouir

objectifs

- Doter chaque établissement d'un projet éducatif ambitieux prenant en compte la diversité des apprenants.
- Confirmer le rôle de l'internat au cœur dispositif de réussite.
- Développer l'autonomie de l'apprenant.

méthode

- Accompagner les établissements dans la mise en place de leur projet éducatif (appui aux établissements).
- Renforcer l'internat comme dispositif de réussite de l'apprenant :
 - > définir une politique éducative et pédagogique propre à chaque établissement et aux besoins de ses apprenants,
 - > co-construire avec les établissements un document-cadre visant à décrire les conditions régionales d'accueil et d'accompagnement visant à la réussite des apprenants, dans les internats de l'enseignement agricole picard.
- Favoriser et valoriser le rôle des élus dans les instances, valoriser l'engagement de l'apprenant dans la vie de l'établissement et son implication dans les projets.
- Développer les actions de prévention et de lutte contre les discriminations.

3-5 : Promouvoir une politique culturelle ambitieuse

objectifs

- Favoriser l'éducation artistique dans ses trois dimensions : les pratiques artistiques par la création ou la production, l'approche culturelle par la relation "culture - histoire" et l'approche esthétique par la connaissance technique et critique.
- Permettre la mise en évidence des enjeux culturels dans les dynamiques sociales et le changement personnel.
- Développer des compétences communicationnelles, par une initiation à l'approche systémique des relations humaines, par la construction des habiletés pratiques mises en œuvre dans les situations d'interaction et par le développement d'une dynamique collective.
- Favoriser les travaux en dynamique de projet et de groupes.

méthode

- Pour les établissements publics, continuer et développer le travail en réseau des professeurs d'éducation socio-culturelle, et la valorisation des travaux des apprenants.

- Construire des relations partenariales avec les institutions culturelles, dans la diversité de leurs apports.
- Construire des liens avec des artistes et des lieux de diffusion sur les territoires.

AXE 4 : Permettre de bonnes conditions d'insertions professionnelle et sociale :

- > accompagner le projet personnel et professionnel de l'apprenant,
- > développer la poursuite d'étude et lutter contre le décrochage,
- > améliorer l'accompagnement tout au long de la vie.

L'enseignement agricole se caractérise par une diversité des voies et des filières de formation puisqu'il conjugue des filières générales (de la classe de 4^o aux sections scientifiques des classes préparatoires), les filières technologiques et professionnelles (du CAPA au BTS).

Ces formations peuvent être dispensées en formation initiale scolaire, en apprentissage, en formation continue. Au sein de la plupart des établissements, la mixité des publics (élèves apprentis, adultes-stagiaires en formation continue, salariés, exploitants agricoles) est une source d'enrichissement réciproque et permet la fluidité des parcours par la mise en place de passerelles entre les filières et les voies de formation.

L'enseignement agricole se caractérise aussi par une diversité des familles d'établissements publics et privés, qui partagent des caractéristiques communes, mais se différencient par leur statut, leur mode de fonctionnement, la pédagogie appliquée, l'offre de formation apportant chacune une identité et un savoir-faire spécifiques.

Par cette diversité ou pluralité l'enseignement agricole apporte des réponses adaptées, offre une diversité de choix propre à assurer la réussite des jeunes et des adultes.

Il s'agit d'aider l'apprenant à trouver un parcours de formation adapté à son projet tant scolaire que professionnel en étant à l'écoute et en l'accompagnant dans la réalisation du parcours.

Afin d'assurer la réussite de chaque apprenant, il paraît essentiel de centrer la pédagogie ainsi que les actions éducatives sur le projet personnel et professionnel de l'apprenant. Il s'agit donc de proposer des parcours adaptés à chaque apprenant permettant à la fois d'éviter le décrochage mais aussi d'encourager la poursuite d'études et les parcours d'acquisition progressive des diplômes

4-1 : Accompagner le projet personnel et professionnel de l'apprenant

objectifs

- Aider les apprenants à devenir acteurs de leur parcours de formation.
- Renforcer l'accompagnement à la construction d'un projet de parcours professionnel.

méthode

- Développer une promotion accrue de la découverte des formations, des filières à forte employabilité et des métiers.
- Permettre l'acquisition progressive des diplômes.
- Mobiliser les liens avec les professionnels pour permettre une bonne connaissance des métiers et pour accompagner l'insertion professionnelle en favorisant les rencontres ciblées sur ce sujet.
- Généraliser l'accompagnement de l'apprenant par un adulte référent, sur les formations, l'orientation (développer des points infos clairement localisés, favoriser les entretiens individuels avec les apprenants, promouvoir le rôle des CIME (Cellule Insertion Médiation Écoute) dans les établissements où elles existent).
- Renforcer le lien partenarial avec les parents d'élèves, et favoriser leur accès à l'information sur la carte des formations (EA et EN) et sur les passerelles entre les différentes voies de formation.
- Mettre à disposition de l'apprenant et sa famille les éléments lui permettant d'appréhender la diversité des voies de formation et des filières, des modèles de pédagogie de chaque famille de l'enseignement agricole, et de faire un choix.
- Aider les apprenants à construire un parcours d'acquisition des diplômes adapté à leurs besoins et leur rythme d'acquisition, en s'appuyant sur toutes les richesses de la carte de formation de la Région.

4-2 : Développer les poursuites d'études (et lutter contre le décrochage)

objectifs

- Permettre l'émergence de projets de poursuite d'étude pour chaque apprenant.
- Accompagner les apprenants porteurs d'un projet de poursuite d'étude.

méthode

- Renforcer l'information sur les parcours baccalauréat professionnel pour les apprenants de CAPA ; accompagner les apprenants porteurs d'un projet de poursuite d'étude.
- Renforcer l'accompagnement des lycéens pour les aider, dès la classe de première, à préparer leur parcours post-baccalauréat.
- Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé au lycée, préparer la candidature bacheliers professionnels en particulier, vers les classes de BTS.
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement en section BTS pour mieux faire réussir les bacheliers professionnels et technologiques.

4-3 : Améliorer l'accompagnement tout au long de la vie

objectif

- Promouvoir une offre de formation accessible tout au long de la vie.

méthode

- Pour les établissements publics, promouvoir le réseau des CFPPA permettant d'offrir une réponse adaptée sur tout le territoire s'appuyant sur les champs d'expertises des centres.
- Développer une offre de formation continue avec les branches professionnelles.
- Renforcer la place de la VAE dans l'offre de formation.
- Développer, en formation adulte, des positionnements permettant de proposer des parcours réduits qui tiennent compte de l'expérience des apprenants, développer des parcours mixtes alliant la VAE et la formation.
- Participer activement aux instances régionales (CPRDFP, etc.).

” Horizon 2018...

Le projet régional se présente comme un document-cadre et détermine une politique générale pour l'enseignement agricole de Picardie.

Volontairement, ce document n'est pas normatif : il ne vise pas à enfermer les établissements dans un cadre étroit mais à mettre en cohérence un dispositif.

A ce stade, il n'existe pas de fiches-actions, visant à dérouler les procédures de réalisation des objectifs et des points de méthode.

Lorsque les objectifs proposés relèvent de l'organisation régionale, par l'autorité académique, l'élaboration de l'opération, le rôle de chacun et les attendus concrets seront discutés et établis avec les partenaires, lors de la mise en œuvre de l'action.

Pour les objectifs et les points de méthode qui relèvent de l'action des établissements, chacun d'entre eux développera tout ou partie des objectifs en fonction de ses priorités locales et du diagnostic d'établissement qu'il aura réalisé. Le PREA sera un outil du dialogue de gestion, qui permettra d'échanger sur l'inscription de l'établissement dans la politique régionale, des choix qu'il a réalisés et de l'avancée de ses projets.

Des indicateurs de suivi seront proposés, en tant que de besoin. Le suivi, au fur et à mesure de sa mise en place, est un élément de sa réussite. Un bilan de progression sera proposé une fois par an au CREA par le SRFD.

Ce PREA s'inscrit à la fois dans une souplesse de mise en œuvre et dans une perspective d'évolution permanente : le dispositif de l'enseignement agricole doit être en adéquation avec l'évolution constante des politiques publiques et territoriales éducatives et agricoles.

La prochaine Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ouvrira de nouveaux champs à explorer. Dès à présent la démarche agro-écologique est au cœur de nos questionnements.

Notre projet est donc un projet en mouvement, vers l'enseignement agricole de demain.

